



## AVIS DE COURSE

# *Inter ligue Bourgogne Franche Comté Centre Val de Loire INC grade 5A*

**INTERSERIE CATAMARAN  
Du samedi 06 au dimanche 07 mai 2023**

Autorité Organisatrice : **Cercle Nivernais de la Voile  
Etang de Baye  
58110 Bazolles**

Site : <http://cnv58.fr>

Courriel : [contact@cnv58.fr](mailto:contact@cnv58.fr)

Latitude : 47° 10' 25" Longitude : 3° 37' 15"

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## 1 REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3. les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

## 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles à partir de 13 h 00 le samedi 6 mai, affichées au Clubhouse.

## 3 COMMUNICATION

- 3.2 [DP] [NP] Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables. L'organisation communique par VHF canal 8.

## 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe *Catamaran*

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles doivent se préinscrire avant le mercredi 03 mai en envoyant un mail à l'Autorité Organisatrice (voir mail ci-dessous)

Un formulaire de préinscription en ligne est disponible

[https://www.webquest.fr/?m=116958\\_inscription-interligue-bfc-centre-inc-grade-5a](https://www.webquest.fr/?m=116958_inscription-interligue-bfc-centre-inc-grade-5a)

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription. En particulier son numéro de voile, s'il est non conforme à ses règles de classe, doit avoir été approuvé par le comité de course avant la première course.

## 5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont nuls.

## 6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 8 PROGRAMME

### 8.1 Convivialité :

L'accueil des équipages peut être fait le vendredi après-midi et le samedi matin à partir de 9h.00  
Le samedi à 19 h, le CNV invite les équipages à participer à un moment de convivialité (Un repas avec une participation de 20 euros par personne sans les vins).

Le dimanche à 17 h : Remise des prix.

Les équipages qui le souhaitent pourront partir le lundi.

**8.2 Préinscriptions :**

La préinscription des équipages est nécessaire pour le mercredi 03 mai.  
 La préinscription pour le repas des équipages est obligatoire pour le 02 mai.  
 Un formulaire de préinscription en ligne est disponible

[https://www.webquest.fr/?m=116958\\_inscription-interligue-bfc-centre-inc-grade-5a](https://www.webquest.fr/?m=116958_inscription-interligue-bfc-centre-inc-grade-5a)

**8.3 Confirmation d'inscription :**

Date	De	À
<i>6 mai</i>	<i>11 h 00</i>	<i>13 h 00</i>
<i>7 mai pour les non-inscrits de la veille</i>	<i>9 h 00</i>	<i>10 h 00</i>

Signature émargement : les équipages ne sont autorisés à partir sur l'eau qu'après cette opération. Tout équipage qui ne respecterait pas cette disposition sera considéré comme non partant (DNS).

**8.4 Jours de course :**

Date	<i>1er signal d'avertissement</i>	<i>Nombre de courses</i>	<i>Pas de signal d'avertissement après</i>
<i>6 mai</i>	<i>14 h</i>	<i>À suivre sans pause</i>	<i>17 h 30</i>
<i>7 mai</i>	<i>10 h 30</i>	<i>A suivre, limité à 5, sans pause</i>	<i>15 h 30</i>

**9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT**

**9.1** Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

**11 LIEU**

**11.1** L'épreuve a lieu à l'étang de Baye dans les installations du CNV – 58110 Bazolles –  
 Lat. 47°10'25" – Long 3°37'15"

**12 LES PARCOURS**

Les parcours seront construits, affichés sur place dans les Instructions de Course.

**13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

**14 CLASSEMENT**

**14.1** Le classement sera effectué par temps compensé.

**14.2** *Deux* courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

**14.3** Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses 2 plus mauvais scores.

**14.3** a) Quand moins de *trois* courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de *trois* à *cinq* courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand *sept* courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

## **15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés lors de la confirmation d'inscription des bateaux concurrents.

## **17 PLACE AU PORT**

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc ou au ponton.

## **18 PROTECTION DES DONNÉES**

### **18.1 Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### **18.2 Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## **19 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

**19.1** La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

**19.2** Les concurrents étrangers non licenciés FFV devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 millions d'euros.

## **20 PRIX**

Les prix seront distribués :

Il ne sera pas distribué de prix en argent

## **21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

**21.1 Règles sanitaires :** Les organisateurs, les concurrents et les accompagnateurs sont soumis aux règles sanitaires applicables en France à la date de la course selon les arrêtés ministériels retranscrits par la FFV.

**Selon les règles en vigueur, l'Autorité Organisatrice se réserve le droit de modifier sans préavis les conditions de la course, voire d'annuler la compétition.**

## **21.2 Contacts:**

REMOND Rémy: 06 16 01 65 04 [remond.rmc@orange.fr](mailto:remond.rmc@orange.fr)  
CNV [contact@cnv.fr](mailto:contact@cnv.fr)

## **21.3 Logements possibles aux alentours**

### **Sur le site du club**

Places pour Camping-cars et tentes avec accès aux sanitaires du Clubhouse, à l'électricité.

### **Baye**

**Chez Mumu** (à 1,2 km) : Chambres d'hôtes :  
Mme Murielle Gornecki. Etang de Baye.  
Téléphone : 03.86.38.97.23/06.24.84.05.81.

### **La Collancelle**

**Gîte de Bourguéro (à 3 km)** : 8 personnes  
Mr et Mme Bernard  
Téléphone : 03 86 22 40 87

2 chambres de 4 personnes.

63€ pour 2 personnes, 43€, pour 1 personne petit déjeuner compris

### **Corbigny (petite ville à 15 kms du club)**

**Hôtel de la Buissonnière** : 36 avenue St Jean 58800 Corbigny  
Téléphone : 03 86 20 02 13

**Hôtel Europe** : 7, grand rue 58800 Corbigny.  
Téléphone : 03 86 20 09 87

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024  
translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>